

Le Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Bernavillois fonctionne depuis le mois de février. La mise en place du siège a été plus longue que prévue, entre l'installation des moyens informatiques, le recrutement et la formation du personnel.

Vous avez reçu votre première facture du nouveau syndicat en juillet (sauf secteur de Bernaville) alors que nous avions prévu de vous l'envoyer en avril. Ce retard s'explique par la saisie fastidieuse nécessaire pour entrer tous les abonnés dans le nouveau logiciel. Le transfert direct n'a pas été possible du fait de l'incompatibilité entre les différents logiciels utilisés par les anciens syndicats.

La prochaine facturation, qui devrait intervenir en novembre, sera évidemment plus simple et plus rapide. Le relevé des compteurs se fera dans la dernière quinzaine d'octobre.

Pour satisfaire de nombreuses demandes, la possibilité du paiement par Internet (TIPI) devrait être mise dès la prochaine facturation. A défaut, ce paiement TIPI ainsi que le prélèvement mensuel seront mis en place en 2016.

Un changement est intervenu dans le bureau du syndicat ; suite à sa nomination au poste de Président du Conseil Départemental, M. Laurent SOMON a démissionné de son poste de 1^{er} vice-président du SIEA. Il reste délégué de Bernaville au SIEA.

Lors du conseil syndical du 4 juin 2015, Mme Elisabeth ÉTEVÉ a été élue 1^{ère} vice-président et M. Didier PATTE a fait son entrée au bureau.

Après ces changements, au 4 juin 2015, le comité syndical se compose comme suit :

- Président : Daniel POTRIQUIER, 1^{ère} Vice-président : Elisabeth ÉTEVÉ, 2^{ème} Vice-président Didier DUMONT, 3^{ème} Vice-président Alain PETIT, 4^{ème} Vice-président Jean-Michel CHIVÉ,
- Membres du bureau : Didier PATTE, Claude PRUVOT, Philippe BELLAREDJ, Bertrand DAUPHIN, Marc BETTEFORT.

De même, un changement est intervenu dans la composition des communes du SIEA, puisque la demande d'adhésion de MONTIGNY LES JONGLEURS a été acceptée par le Syndicat et toutes les communes adhérentes. Elle prendra effet au 1^{er} janvier 2016, après promulgation de l'arrêté préfectoral.

Le Syndicat a adhéré au Syndicat Mixte AMEVA. Cette adhésion permet de bénéficier du Service d'Assistance Technique en Eau (SATEP), afin d'améliorer notre connaissance patrimoniale qui est désormais imposée par la loi sur l'eau.

Par ailleurs, lors de notre dernier conseil syndical du 3 septembre, nous avons approuvé les termes du contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage passé avec l'AMEVA.

Ce contrat concerne :

- la préparation du dossier de demande de dérogation pour le captage de Heuzecourt,
- l'étude diagnostic du système d'eau potable sur l'ensemble du syndicat,
- le conseil au suivi du contrat d'affermage de l'unité de production de Bernaville.

L'étude diagnostic du système d'eau, subventionnée à 50 % par l'Agence de l'Eau, va permettre, après recrutement d'un bureau d'Etudes, de faire un bilan exhaustif de tous les ouvrages du syndicat, de réaliser les dossiers techniques indispensables à la demande des subventions et de lister toutes les non-conformités existantes. Un planning de réalisation des travaux sera ensuite établi en tenant compte des priorités, sachant que la priorité première concernera le remplacement du captage de Heuzecourt.

Des travaux importants seront à réaliser. Ils induiront des investissements conséquents, nécessitant une gestion rigoureuse, pour en définitive la satisfaction de nos abonnés.

Pensez à protéger votre compteur du gel avant l'hiver.

Daniel POTRIQUIER
Président du SIEA

VEUILLEZ NOTER

Pour les communes de l'ex-syndicat de Bernaville (Epécamps, Beaumetz, Bernaville, Domesmont, Prouville) :

☞ **vous devez toujours vous adresser à VEOLIA**

☎ **09 69 36 72 61** pour tous problèmes techniques.

☎ **0810 108 801** pour tous problèmes de facturation

Pour toutes les autres communes :

Pour une demande d'ouverture ou de fermeture de compteur, pour une réclamation sur une facture (toutes ces demandes devront être faites par écrit - courrier ou email) :

☞ **vous devez vous adresser au siège du SIEA, au 16 rue du Général Jean Crépin à BERNAVILLE** - bureau au 1^{er} étage de la mairie de Bernaville ouvert tous les matins du lundi au jeudi de **9 à 12 heures** et le vendredi après-midi de **14 à 17 heures** – ☎ **09 70 20 00 08** ✉ siea.bernavillois@laposte.net

Pour une fuite ou un problème technique : vous devez continuer à vous adresser :

- ex-syndicat de Fienvillers ☞ Didier DUMONT
- ex-syndicat de Fieffes-Montrelet Bonneville ☞ le Fontainier Sébastien DESSAINT ou Daniel POTRIQUIER
- ex-syndicat de Berneuil ☞ Alain PETIT
- ex-syndicat de Heuzecourt Saint Acheul ☞ Jean-Michel CHIVÉ

ATTENTION : si vous réglez votre facture par chèque, vous devez le libeller au nom du 'Trésor Public' et l'envoyer à la **Trésorerie de Bernaville** 14 rue René Delcourt 80370 BERNAVILLE **et non pas au SIEA.**

RAPPEL DES TARIFS 2015

Les tarifs du service de l'eau et de l'assainissement ont été fixés par délibération du 19 février 2015.

Service de l'Eau Potable

La **TVA à 5.5 %** s'applique sur tous les tarifs indiqués pour le service de l'eau, ainsi que sur les différentes taxes de l'Agence de l'Eau.

Toutes les communes sauf Bernaville, Epécamps, Domesmont, Beaumetz et Prouville :

- prix du m³ d'eau potable pour les particuliers : **0.90 € HT**
- prix du m³ d'eau potable pour les agriculteurs : **0.85 € HT**
- abonnement annuel des compteurs : n°1 : **20 € HT** – n°2 : **25 € HT** - n°3 : **30 € HT**
- branchement d'eau : compteur n°1 : **1 500 € HT** – compteur n°2 : **1 700 € HT** – compteur n°3 : **1 900 € HT**
- remplacement d'un compteur à la demande de l'abonné ou par le fait d'une négligence de l'abonné (gel, détérioration,..) : le compteur et la main d'œuvre seront facturés à prix coûtant

Communes de Bernaville, Epécamps, Domesmont, Beaumetz et Prouville :

- Part fixe : 10 € HT
- Part variable :
 - 0.75 € HT de 1 à 53 m³
 - 0.66 € HT de 54 à 103 m³
 - 0.46 € HT de 104 à 503 m³
 - 0.41 € HT de 504 m³ à plus

L'autre part du prix de l'eau est fixée par VEOLIA

Service de l'Assainissement (pour les communes de Fieffes-Montrelet et Bonneville) :

La **TVA ne s'applique pas** sur le service d'assainissement

- taxe annuelle de raccordement : **80 €**
- prix du m³ d'eau 'partie assainissement' : **3.60 €**
- boîte de branchement : **3 500 €** (pour les constructions nouvelles)